

COPIE DE RÉOLUTION

2018-03-129 Politique de la persévérance scolaire

ATTENDU QU'il est très important d'encourager nos adultes de demain à persévérer en milieu scolaire afin de s'assurer un avenir meilleur ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire s'impliquer concrètement en faveur de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que les jeunes gardent un sentiment d'appartenance à leur région ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également mettre de l'avant des actions qui pourraient encourager les jeunes à revenir vivre dans leur région natale ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois remettra une bourse de 100\$ à un étudiant qui termine et réussit son secondaire V, qui obtient un DEP, un certificat de formation préparatoire au travail. Tout diplôme soumis doit être reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

QUE la personne admissible doit avoir jusqu'à 25 ans maximum.

QUE le diplôme de sec V ou le DEP devra avoir été obtenu après le 13 mars 2018.

QUE l'étudiant devra fournir une preuve de résidence à Notre-Dame-des-Bois lors de la réception de son diplôme.

Que l'étudiant doit résident à NDDDB au moins 1 ans avant la réussite de son diplôme.

QUE pour recevoir la bourse, l'étudiant devra remettre une copie de son diplôme ainsi qu'une preuve de résidence.

QUE la résolution # 2016-12-335 soit remplacée.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
Donné à Notre-Dame-des-Bois, ce 2018-03-13

Guyline Blais
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière